



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<p>République Française Département de l'Aude Arrondissement de Narbonne Commune de Montredon-des-Corbières</p>	<p>L'An deux mille vingt-deux, le vingt-neuf juillet à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de Montredon-des-Corbières s'est réuni au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de M. Jean-Marc JANSANA, Maire, suivant convocation du vingt-cinq juillet 2022.</p>
<p><u>Date de la convocation</u> Le 25 juillet 2022 <u>Date de publication :</u> Le 2 août 2022</p>	<p><u>Présents :</u> M. Jean-Marc JANSANA, Mme Lise FOURNIER, M. Jean-François CID, Mme Anne-Sophie ROUSSIE, M. Franck DILOY REY, Mme Christina PELEGRIN, M. Bruno DEVIC, Mme Isabelle BASTIER, M. Régis AIGOUY, Mme Eugénie MULA, M. Jean-Pierre MARTINEZ</p>
<p><u>Nombre de conseillers</u> <u>En exercice :</u> 15 <u>Présents :</u> 11 <u>Vote par procuration :</u> 03</p>	<p><u>Absents ayant donné procuration :</u> M. Pascal CHABOSSON, M. Laurent GELIS, M. Jérôme DE SAINT NICOLAS <u>Absente :</u> Mme Agnès VILA <u>Secrétaire de séance :</u> Mme Isabelle BASTIER</p>
<p>N°45-2022 <u>Objet :</u> Affaires juridiques – Adhésion à la prestation d'analyse d'opportunité EnR thermique</p>	<p>Monsieur Jean-François CID expose au Conseil Municipal que le SYADEN, Syndicat Audois d'Energies et du Numérique, en tant que porteur du contrat de développement des EnR thermique territorial de l'Aude souhaite apporter une vision à long terme avec pour ambition d'atteindre les objectifs du SRCAE (Schéma Régional Climat Air Energie). Conscient que ces objectifs fixés au niveau Régional sont élevés, tant sur le projet ENR thermique (bois-énergie, géothermie, eau chaude solaire) que sur les autres énergies renouvelables, le Syndicat Audois d'Energies souhaite insuffler une dynamique forte dans ce domaine sur le territoire départemental.</p> <p>Le comité syndical du SYADEN a créé une Commission relative aux énergies nouvelles et renouvelables qui a pour mission de proposer une méthodologie d'accompagnement des territoires, et qui propose dans ce cadre une étude gratuite d'opportunité EnR thermique.</p> <p>Cette étude a 3 objectifs principaux :</p> <ol style="list-style-type: none">1. Etat des lieux de la situation actuelle du ou des bâtiments concernés : enjeux financiers représentés par les énergies (fioul, propane, électricité, eau...), les performances thermiques de l'enveloppe du ou des bâtiments, les coûts de rénovation à l'identique du chauffage actuel ;2. Le calcul de la solution du projet ENR thermique : faisabilité technique, investissements, aides mobilisables, calculs des temps de retour sur investissements et gains sur l'exploitation ;3. Conclusions sur la faisabilité technique du projet, la logique ainsi que l'intérêt financier et environnemental à long terme de la solution le projet ENR thermique. <p>Le Conseil Municipal oui l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,</p>

DECIDE :

- D'accepter que la commune de Montredon-des-Corbières adhère à la prestation proposée par le SYADEN pour l'analyse d'opportunité EnR thermique ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire, notamment la convention à passer avec le SYADEN.

ADOpte à l'unanimité des membres présents et représentés.

Ainsi fait et délibéré à Montredon-des-Corbières,
29 juillet 2022.

Reçu en Préfecture le 02 AOUT 2022



Jean-Marc JANSANA
Maire de Montredon-des-Corbières

Certifié exécutoire par M. Le Maire.

Conformément aux articles R.421-1 et R.421-5 du Code de la justice administrative, la présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.